



Guide de la rentrée 2026 / 2027

3/11
ans

*Tout pour une
année réussie !*

Une très bonne rentrée 2026/2027 !

En tant que parent, nous savons que la rentrée scolaire est toujours un moment très particulier, pour nous comme pour nos enfants.

C'est pourquoi vous trouverez dans ce guide toutes les informations pratiques essentielles pour l'épanouissement de votre enfant durant sa scolarité, ainsi que pour les périodes périscolaires et extrascolaires (accueil du matin et du soir, cantine, activités du mercredi, etc.).

Chaque année, l'éducation des jeunes Castelvirois représente le premier poste de dépense de la commune avec plusieurs millions d'euros investis pour garantir les meilleures conditions d'accueil, rénover thermiquement les écoles, aménager des cours oasis ou

encore entretenir notre centre de vacances de La Barre de Monts, en Vendée, qui accueille les classes de découverte en élémentaire et nos colonies de vacances.

En plus de ce guide, vous pouvez contacter tout au long de l'année les services de la Ville qui sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner dans vos démarches d'inscription sur le Portail famille.

Nous vous souhaitons une très belle année scolaire 2026-2027 et profitons de cette occasion pour remercier, en votre nom et celui de l'équipe municipale, l'ensemble des directrices, directeurs et les professeurs des écoles, les agents de restauration, les Atsem, les éducateurs sportifs, les agents de la Caisse des écoles et de la Direction de la vie éducative, ainsi que les parents d'élèves pour leur implication quotidienne au bénéfice des enfants castelvirois.



Jérôme Bérenger
maire de Viry-Chatillon



Catherine Aubert
adjointe au maire
déléguee à la vie éducative

Sommaire

CALENDRIER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027	4
--	---

LE PÔLE FAMILLE, UN SERVICE RESSOURCE(S)	5
--	---

Quelles démarches ?

LE PORTAIL FAMILLES, UN OUTIL INDISPENSABLE	6
---	---

Réservations et annulations, mode d'emploi

Quels délais de réservation pour chaque activité ?

Le calcul du quotient familial

Païement des factures, mode d'emploi

UNE SEMAINE DE 4 JOURS	8
------------------------------	---

Mon emploi du temps en maternelle

Mon emploi du temps en élémentaire

LA RESTAURATION	10
-----------------------	----

MA SANTÉ À L'ÉCOLE : LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ	10
--	----

LES TRANSPORTS SCOLAIRES	11
--------------------------------	----

DES CLASSES DE DÉCOUVERTE À LA BARRE DE MONTS	11
---	----

AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE	12
------------------------------	----

À l'école maternelle

À l'école élémentaire

L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ	13
---------------------------------------	----

CLAS : contrat local d'accompagnement à la scolarité

PRE : programme de réussite éducative

Handi'môme

LE MERCREDI	14
-------------------	----

C'est accueil de loisirs !

ou #ViryMultisports

ET PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES ?	15
---	----

Quelles formules d'accueil ?

Le #ViryMultisports vacances pour des semaines sportives

QUELS ACCUEILS DE LOISIRS ?	16
-----------------------------------	----

Les accueils de loisirs maternels

Les accueils de loisirs élémentaires

LES AUTRES TEMPS D'UNE SCOLARITÉ ÉPANOUIE	18
---	----

Le parcours sportif du jeune Castelvirois

Quelles activités sportives ou culturelles pour mon enfant ?

Le Conseil municipal des enfants ou l'apprentissage de la citoyenneté

Calendrier de l'année scolaire 2026/2027

(sous réserve de modification)

Rentrée scolaire

Mardi 1^{er} septembre 2026

Vacances de la Toussaint

Du samedi 17 octobre au dimanche 1^{er} novembre 2026

Réservations du 14 au 28 septembre 2026

Vacances de Noël

Du samedi 19 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027

Réservations du 16 au 30 novembre 2026

Vacances d'hiver

Du samedi 6 au dimanche 21 février 2027

Réservations du 4 au 18 janvier 2027

Vacances de printemps

Du samedi 3 avril au dimanche 18 avril 2027

Réservations du 1^{er} au 15 mars 2027

Vacances d'été

Du samedi 3 juillet au mardi 31 août 2027

*Réservations du 31 mai au 14 juin (pour le mois de juillet)
et du 28 juin au 12 juillet (pour le mois d'août)*

Les dates limites de réservation et d'annulation aux centres de loisirs sur le Portail familles apparaissent en violet ci-dessus.



Attention, les élèves de primaire n'auront pas classe vendredi 7 mai 2027 (Pont de l'Ascension).

Le Pôle famille, un service ressource(s)

Pour toute question relative à votre enfant, à son quotidien et à sa scolarité, le Pôle famille est à votre écoute tout au long de l'année. Vous pouvez le joindre par téléphone ou par mail, ou vous y rendre uniquement sur rendez-vous :

DIRECTION DE LA VIE ÉDUCATIVE

Pôle Famille

La Maison rouge - 14 avenue de Flandre

01 69 12 38 20

bp.enfanceeducation@viry-chatillon.fr

www.viry-chatillon.fr

Prendre rendez-vous sur le site Internet
www.viry-chatillon.fr.

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le jeudi de 13h30 à 19h.

QUELLES DÉMARCHES ?

Dans quelle école est inscrit mon enfant ?

Afin d'équilibrer le nombre d'élèves entre les différentes écoles du territoire, une sectorisation est établie : votre lieu de résidence détermine le secteur scolaire de votre enfant ; l'école dans laquelle il est inscrit est, dans la mesure du possible, la plus proche de votre domicile. Il est d'ailleurs impératif que chaque enfant scolarisé respecte la date de la rentrée, au risque de ne pouvoir être scolarisé dans son école de secteur.

Si cette sectorisation ne vous convient pas, un motif valable peut justifier une demande de dérogation examinée en commission (composée de directeurs d'écoles, de l'élue à la vie scolaire et du maire).

Quelles modalités d'inscription ?

Les inscriptions dans les écoles publiques de la ville ont lieu chaque année lors du 1^{er} trimestre, uniquement sur rendez-vous auprès du Pôle

famille/vie scolaire pour les enfants qui entrent en petite section à l'école maternelle ou en ligne pour les enfants qui entrent en cours préparatoire (CP).

Pour les nouveaux habitants de Viry-Chatillon qui souhaiteraient inscrire leur enfant en maternelle ou élémentaire le reste de l'année, les inscriptions se font uniquement en prenant rendez-vous auprès du Pôle famille/vie scolaire.



L'info en +

Viry-Chatillon, c'est :

- environ 4000 élèves scolarisés chaque année
- 11 écoles maternelles
- 8 écoles élémentaires
- 1 école primaire

Le Portail familles, un outil indispensable

Plateforme accessible depuis le site Internet, www.viry-chatillon.fr, le Portail familles est l'outil indispensable à votre quotidien de parents qui permet de réaliser toutes vos réservations et vos démarches : mise à jour de vos coordonnées, inscriptions aux différents temps périscolaires, à la restauration et aux centres de loisirs, simulation des tarifs liés à votre quotient familial, consultation ou paiement de vos factures... Il vous donne également accès à une vue d'ensemble sur votre dossier familial.



Réservations et annulations, mode d'emploi

- Les réservations aux différents temps périscolaires sont possibles à l'année : il faudra seulement penser à les annuler en cas de changement.
- En cas de changement, quel que soit le motif d'absence – sauf médical – il est nécessaire de respecter les délais d'annulation et de réservation au risque de voir l'activité facturée au tarif habituel.
- En cas d'absence un jour où l'enfant est inscrit, l'activité est facturée au tarif habituel (sauf raison dérogatoire).
Vous avez alors sept jours pour envoyer votre demande justifiée sur bp.enfanceeducation@viry-chatillon.fr.
- Le règlement intérieur fixant les tarifs et les éventuelles majorations en cas de non-respect est à votre disposition sur le Portail familles ou auprès du Pôle famille.

Quels délais de réservation pour chaque activité ?

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

(matin et soir)

48h avant la date du jour
de fréquentation

RESTAURATION SCOLAIRE

48h avant la date du jour
de fréquentation

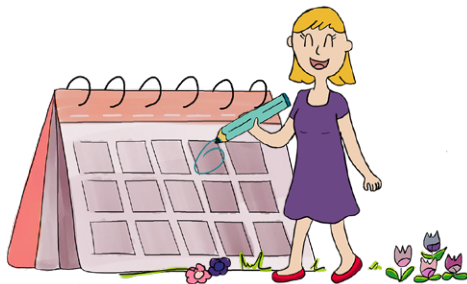
MERCREDI

(hors vacances scolaires)

8 jours avant la date
de fréquentation (et dans
la limite des capacités d'accueil
des structures)

VACANCES SCOLAIRES

21 jours avant le premier jour de
fréquentation (et dans la limite des
capacités d'accueil des structures)



LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Renouvelé chaque année en septembre, le quotient familial sert à déterminer le tarif qui sera appliqué pour les services municipaux dont bénéficie votre enfant.

Il s'agit de celui de la Caisse d'allocations familiales (CAF). Pour les familles allocataires, il suffit de fournir votre numéro d'allocataire CAF lors de la mise à jour de votre dossier qui a lieu entre mi-juillet et fin septembre. Pour les autres familles, le calcul est effectué par le Pôle

famille suivant les mêmes modalités que celles de la CAF, et sur présentation de justificatifs.

PAIEMENT DES FACTURES, MODE D'EMPLOI

Une facture unique est disponible chaque mois dans votre espace « Famille ». Vous avez alors trois semaines pour procéder à son règlement directement par carte bancaire en ligne, par prélèvement automatique ou encore en espèces, chèque, Cesu ou par carte bancaire auprès du Pôle famille/régie municipale.

À savoir !

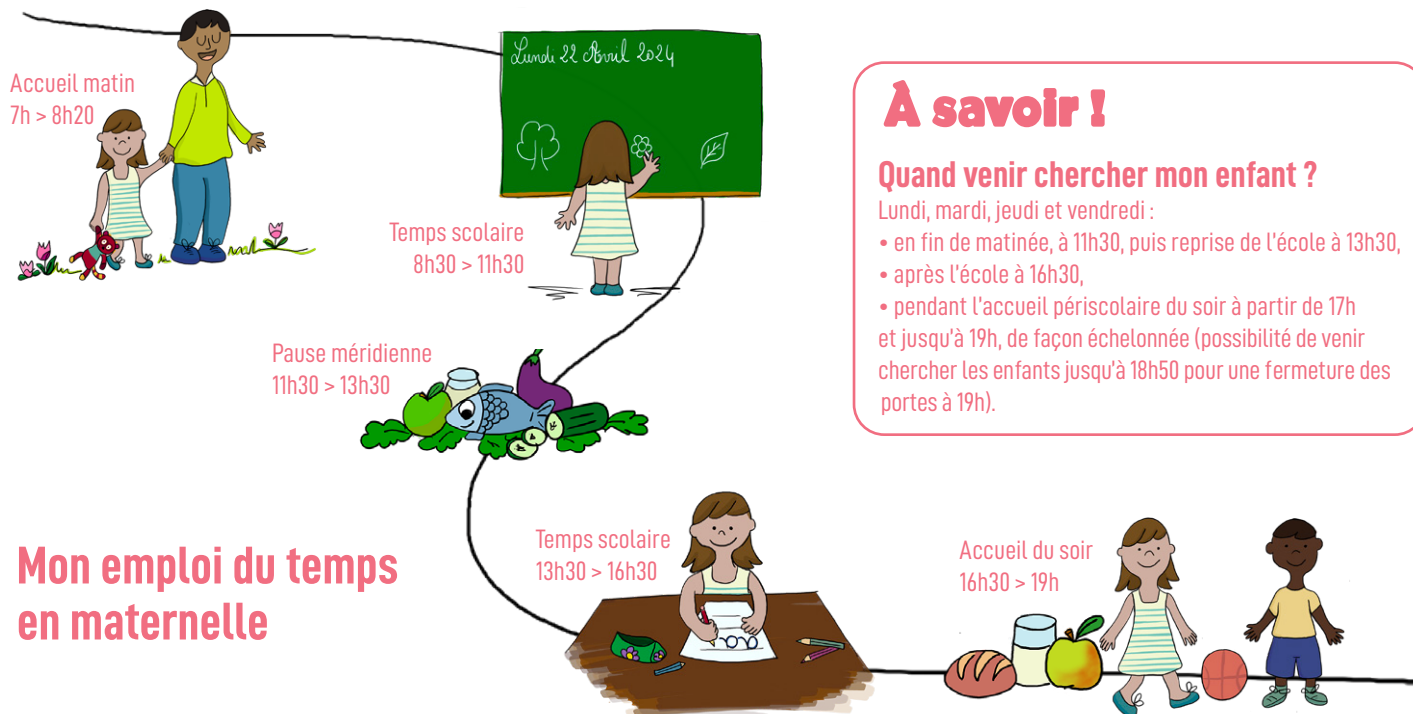
En cas de litige concernant un paiement, une contestation peut être effectuée auprès du Pôle famille/régie municipale dans un délai maximum de deux mois après la date d'émission de la facture.

L'info en +

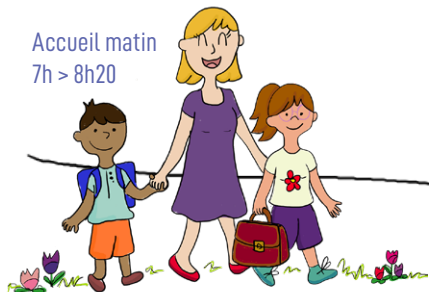
Vous pouvez retrouver toutes les explications relatives au quotient familial sur le règlement intérieur, disponible depuis le Portail familles.

Une semaine de 4 jours

La plupart des écoles de Viry-Chatillon ont les mêmes horaires : 8h30/11h30 et 13h30/16h30, à l'exception des écoles maternelles La Fontaine, Florian, Minerve et Perrault dont les horaires sont les suivants : 8h25/11h25, 13h25/16h25. La semaine scolaire est de 4 jours, et le mercredi, la Municipalité propose différentes formules d'accueil pour faciliter l'organisation des familles : en demi-journée (matin avec repas inclus ou après-midi avec repas inclus) ou en journée complète.



Accueil matin
7h > 8h20



Temps scolaire
8h30 > 11h30



Pause méridienne
11h30 > 13h30



Temps scolaire
13h30 > 16h30



Études
16h30 > 18h



Accueil du soir
18h > 19h



Mon emploi du temps en élémentaire

À savoir !

Quand venir chercher mon enfant ?

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- en fin de matinée, à 11h30, puis reprise de l'école à 13h30,
- après l'école à 16h30,
- après les études surveillées à partir de 18h jusqu'à 19h, de façon échelonnée (possibilité de venir chercher les enfants jusqu'à 18h50 pour une fermeture des portes à 19h).

Afin d'assurer la continuité du service public, la Municipalité met en place un service minimum d'accueil dans les écoles pendant le temps scolaire en cas de grève des enseignants, lorsque celle-ci est suivie par plus de 25 % d'entre eux.



La restauration

Un service de restauration collective propose au quotidien des repas de qualité, équilibrés et élaborés à partir de produits issus de circuits d'approvisionnement respectueux de l'environnement.

Ainsi, les menus intègrent un taux global d'alimentation durable de 50 %, dont plus de 40 % de bio, et un repas végétarien par semaine. Le temps des repas, encadré par des animateurs et des Atsem, est considéré comme un moment privilégié de la journée : il s'agit d'un temps éducatif et d'apprentissage durant lequel les enfants sont sensibilisés à l'hygiène alimentaire, aux règles de vie en collectivité, au goût, à la connaissance des aliments composant les repas, ou encore à la lutte contre le gaspillage, à travers des animations et/ou des repas à thème.

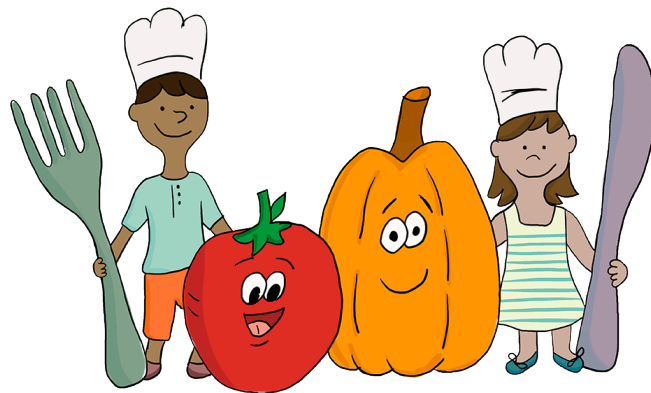
L'info en ☒

Environ 3 000 repas sont élaborés chaque jour dans le respect de la réglementation liée à la restauration collective. De nombreuses animations sont menées toute l'année avec les enfants, en lien avec le prestataire de restauration, pour lutter contre le gaspillage alimentaire, et des poubelles de tri sont mises en place dans toutes les écoles de la Ville. En quatre ans, le taux de gaspillage alimentaire a diminué de 13 %, preuve de la qualité des repas servis. Vous pouvez consulter les menus de restauration scolaire sur www.viry-chatillon.fr ou directement sur l'application Bon'App proposée par le prestataire Elior, depuis votre smartphone.

Ma santé à l'école : le projet d'accueil individualisé

Un projet d'accueil individualisé facilite le parcours de vie en structure collective d'un enfant présentant un trouble de la santé. Il indique, sur une année scolaire, les régimes alimentaires, aménagements d'horaires éventuels et dispenses de certaines activités.

Valable un an, le PAI doit obligatoirement être renouvelé à chaque début d'année scolaire, en lien avec la Protection maternelle et infantile pour les enfants de moins de six ans et le médecin traitant pour les enfants à partir de la grande section de maternelle.



Les transports scolaires

Sur le secteur du Plateau, une navette scolaire amène, le matin des jours d'école, les enfants des quartiers du Moulin et Poirier-Piquet vers les écoles Charles-Péguy, Victor-Hugo, Jules-Verne et Roland-Cassier ; et les ramène le soir.

Une navette scolaire permet également aux enfants du secteur de Châtillon, scolarisés au sein de l'école Rosa-Parks, de s'y rendre facilement. Le matin, elle les récupère devant l'école Louise-Michel, les ramène pour la pause méridienne ainsi que le soir à 16h30.

L'inscription pour ces navettes de ramassage scolaire est obligatoire et se fait directement auprès du Pôle famille*.

N'oubliez pas d'apporter une photo pour réaliser la carte de votre enfant sur place.

* Dossier à récupérer sur le site Internet de la ville, www.viry-chatillon.fr à partir d'avril 2026.



Des classes de découverte à la Barre de Monts

Des séjours, réalisés à l'initiative des enseignants pendant les temps scolaires, permettent d'associer enseignement habituel, découverte de l'environnement et activités pédagogiques. Pour accueillir ces « classes de découverte », Viry-Chatillon met à disposition son centre de vacances situé à La Barre de Monts, en Vendée, ainsi que des équipes d'animation pour assurer l'encadrement avec les enseignants. Co-organisée et financée par la Caisse des écoles de Viry-Chatillon, les inscriptions se font dans le cadre scolaire, par le biais des enseignants. En revanche, le paiement est à effectuer auprès du Pôle famille.

L'info en +

Chaque année, plus de 300 élèves bénéficient du dispositif des classes de découverte. L'attribution des séjours remplit plusieurs critères : priorité aux élèves de CM1 et CM2 et respect d'une équité entre les différentes écoles de la ville.

Avant et après l'école

Des accueils de loisirs pré et post scolaires sont proposés dans chaque école de la ville, et sont assurés par des animateurs diplômés conformément à la réglementation.

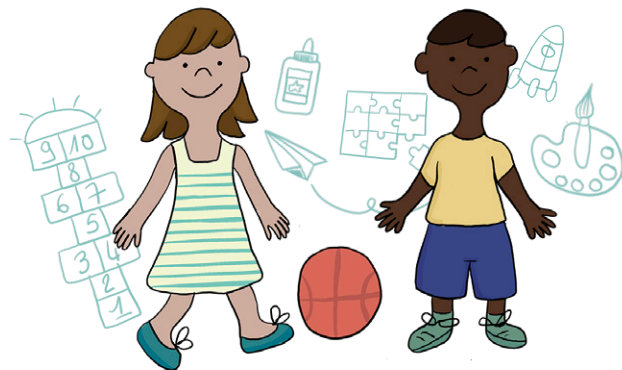
À L'ÉCOLE MATERNELLE

• Accueil du matin de 7h à 8h20 :

arrivée possible au fil du temps selon vos besoins, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

• Accueil du soir de 16h30 à 19h :

il comprend un goûter et un temps d'animation composé d'activités périscolaires. Il est possible de venir chercher les enfants de façon échelonnée en fonction des besoins des familles à partir de 17h et jusqu'à 18h50, pour une fermeture des portes à 19h.



À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

• Accueil du matin de 7h à 8h20 :

arrivée possible au fil du temps selon les besoins des familles, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

• Accueil de soir de 16h30 à 19h composé de trois temps :

- de 16h30 à 17h : récréation et goûter fourni par les parents ;
- de 17h à 18h : une heure d'étude surveillée encadrée par des enseignants ou des animateurs diplômés. Il est alors possible de venir chercher les enfants à partir de 17h45 après l'étude ;
- de 18h à 19h : les enfants peuvent rester au temps d'animation composé d'activités périscolaires. Il est ensuite possible de venir les chercher de façon échelonnée en fonction des besoins des familles jusqu'à 18h50, pour une fermeture des portes à 19h.

L'accompagnement à la scolarité

Afin de favoriser la réussite éducative des petits Castelvirois, plusieurs dispositifs d'accompagnement à la scolarité existent sur la commune en complément des actions développées par l'Éducation nationale et des temps d'études surveillées mis en place dans les écoles élémentaires.

CLAS : CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Organisé par la MJC Les Passerelles, à l'initiative de la Ville, le CLAS est centré sur l'aide aux devoirs, la découverte culturelle et le soutien à la parentalité. À partir du CE1, les enfants sont orientés par l'intermédiaire des enseignants pour être inscrits au CLAS par leurs parents. Un dispositif qui se déroule le mercredi de 9h30 à 12h15 et le vendredi de 16h30 à 18h, et le jeudi et le vendredi de 17h15 à 19h15 pour les collégiens, au sein des antennes de la MJC Les Passerelles, à partir du mois de novembre.

Renseignements :

MJC Les Passerelles

01 69 24 63 78 / 01 69 24 38 82

PRE : PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Porté par la Caisse des écoles, le PRE est un dispositif à destination des enfants résidents ou scolarisés sur le quartier prioritaire politique de la ville du Plateau-Grande Borne. Il a pour objectif de favoriser le développement et l'épanouissement personnel des enfants âgés de 2 à 16 ans qui présentent des signes de fragilité, en lien très étroit avec les parents et l'ensemble des acteurs éducatifs. Un dispositif qui mobilise une équipe pluridisciplinaire chargée d'évaluer la situation (santé, comportement, développement, situation scolaire et/ou familiale), avant la mise en place d'un parcours individualisé d'accompagnement.

Renseignements :

Caisse des écoles PRE, 11 avenue Guillaumet

(accès par la place François-Mitterrand),

01 78 84 87 05 • caissedesecoles@viry-chatillon.fr

HANDI' MÔME

Ce dispositif, porté par la Direction de la vie éducative, est destiné aux enfants en situation de handicap accueillis sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Chaque année, une cinquantaine d'enfants bénéficient d'un accompagnement individualisé, afin de leur permettre de trouver leurs repères au centre de loisirs, de prendre le temps dont ils ont besoin pour la vie quotidienne, ou encore de comprendre les règles des jeux, ou de réaliser les activités proposées avec leurs camarades.

Le mercredi...

C'EST ACCUEIL DE LOISIRS !

Quelles formules d'accueil ?

Chaque mercredi, les enfants peuvent être accueillis dans l'accueil de loisirs dépendant de leur école, entre 7h et 19h. Une équipe d'animation diplômée propose des activités variées, adaptées à l'âge et aux besoins de chaque enfant et déclinées selon un projet pédagogique.

Afin d'adapter au mieux ce service aux besoins des usagers, la Municipalité a mis en place une nouvelle formule qui permet aux parents de laisser leurs enfants par demi-journée avec ou sans repas :

- **matinée sans repas** : arrivée entre 7h et 9h et départ entre 11h30 et 12h ;
- **matinée avec repas** : arrivée entre 7h et 9h et départ entre 13h et 13h30 ;
- **après-midi sans repas** : arrivée entre 13h et 13h30 et départ échelonné à partir de 16h30 jusqu'à 19h ;
- **après-midi avec repas** : arrivée entre 11h30 et 12h et départ échelonné à partir de 16h30 jusqu'à 18h50 ;
- **toute la journée** : arrivée entre 7h et 9h puis départ échelonné à partir de 16h30 jusqu'à 18h50. Fermeture des portes à 19h.

À savoir !

Le règlement intérieur des accueils de loisirs est disponible sur le Portail familles (accessible depuis viry-chatillon.fr) ainsi que sur le site Internet www.viry-chatillon.fr, et affiché dans les différentes structures. Les réservations ou annulations doivent impérativement être effectuées au plus tard 8 jours avant la date de réservation, et sont possibles sous réserve de places disponibles. Passé ce délai, toute réservation non annulée sera facturée.

#VIRYMULTISPORTS : LE SPORT POUR TOUS LES ENFANTS !

Chaque mercredi de 9h à 12h, la Ville propose des sessions sportives adaptées aux jeunes de 5 à 11 ans :

- éveil sportif pour les 5/6 ans,
- découverte pour les 7/8 ans,
- initiation pour les 9/11 ans.

Le principe ? Vos enfants découvrent six disciplines différentes tout au long de l'année, à raison de deux activités par mercredi, organisées en cycles de dix semaines. L'occasion idéale de tester, de s'amuser et peut-être de trouver leur sport coup de cœur !

Pour le #ViryMultisports et le #ViryMultisportsVacances, renseignements et inscriptions auprès de la Direction des sports (31 avenue du Général-de-Gaulle) au 01 69 12 30 22.



Et pendant les vacances scolaires ?

Durant les différentes vacances scolaires, plusieurs centres de loisirs accueillent les enfants scolarisés en maternel ou élémentaire à Viry-Chatillon et dont les parents habitent ou non la commune, du lundi au vendredi de 7h à 19h.

Quelles formules d'accueil ?

La fréquentation à la demi-journée (sans repas) est possible :

- **matinée sans repas** : départ entre 11h30 et 12h,
- **après-midi sans repas** : arrivée entre 13h et 13h30.

En fin d'après-midi, les parents peuvent venir chercher leurs enfants entre 16h30 et 18h50. Les centres ferment leurs portes à 19h.

L'info en ☎

L'inscription est obligatoire via le Portail familles et s'effectue avec prépaiement au moment de la réservation. Les dates limites sont fixées à 21 jours avant le premier jour de fréquentation, dans la limite des capacités d'accueil des structures. Toute modification est possible dans ce même délai. Si la date limite d'inscription est dépassée, la demande est à formuler auprès de la Direction de la vie éducative (sous réserve de places disponibles avec application d'un tarif majoré).

#VIRYMULTISPORTS VACANCES :

LE SPORT PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES !

Ce programme dynamique est spécialement conçu pour les jeunes de 5 à 13 ans. Il se déroule à chaque période de vacances scolaires, tout au long de l'année. Au programme : des sports variés, des activités nautiques et terrestres, adaptés à chaque saison. Vos enfants pourront s'initier à de nouvelles disciplines et pratiquer dans une ambiance conviviale.

Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

N'attendez plus, inscrivez vos enfants pour des vacances sportives et mémorables auprès de la Direction des sports au 01 69 12 30 22.

Direction La Barre de Monts !

Chaque été, trois séjours de deux semaines chacun sont organisés et permettent à plus de 80 enfants d'être accueillis au centre de vacances de la Barre de Monts, situé en Vendée. Durant ces séjours, déclinés selon un projet pédagogique précis, les enfants de 6 à 13 ans sont encadrés par des animateurs diplômés et ont la possibilité de pratiquer une multitude d'activités de plein-air : baignade, jeux de plage, escalade, pêche à pied, vélo, etc. **Les inscriptions ont lieu dès le printemps : toutes les informations sont à retrouver sur le site Internet de la Ville : www.viry-chatillon.fr**



Quels accueils de loisirs ?

La ville compte dix accueils de loisirs maternels et neuf accueils de loisirs élémentaires, que vous pouvez contacter toute l'année.

LES ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS



Victor-Hugo/Charles-Péguy

Avenue Olivier-de-Serres

01 69 24 81 18

Louise-Michel

15 rue Carnot

01 69 43 45 48

Albert-Camus

Impasse Timaschoff

06 49 60 59 93

J.-P.-Claris-de-Florian/Minerve

13 avenue de Provence

01 69 24 33 11

Joachim-du-Bellay

17 avenue du-Bellay

01 69 24 03 02

Jean-de-La-Fontaine

Avenue des Castors

01 69 05 32 35

Les Bleuets/L'Érable

Avenue des Bleuets

01 69 24 57 88

Charles-Perrault

5 rue du Comte-de-Lambert

01 69 05 06 34

Alphonse-Daudet

Avenue de Flandre

01 69 12 38 38

Paul-Éluard

Rue de la Rochefoucauld

01 69 45 61 72

LES ACCUEILS DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRES

Félix-Esclangon/Rosa-Parks

6 rue Danielle-Casanova
01 69 21 11 06

Albert-Camus

Impasse Timaschoff
06 49 60 59 93

Joachim-du-Bellay

17 avenue du-Bellay
01 69 24 03 02

Louise-Michel/Rosa-Parks

15 rue Carnot
01 69 43 45 48

J.-P.-Claris-de-Florian/Minerve

13 avenue de Provence
01 69 24 33 11

René-Descartes

1 avenue de Flandre
01 69 24 33 09

L'Érable

Avenue des Bleuets
01 69 24 57 88

Roland-Cassier/Jules-Verne

120 avenue des Bouleaux
01 69 24 31 04

Paul-Éluard

Rue de la Rochefoucauld
01 69 45 61 72

Quelles activités ?

Le projet pédagogique de chaque accueil de loisirs est consultable sur place.
Retrouvez le planning d'activité de chaque accueil de loisirs ci-dessous :

- Planning accueil de loisirs / secteur maternel
- Planning accueil de loisirs / secteur élémentaire



Les autres temps d'une scolarité épanouie

LE PARCOURS SPORTIF DU JEUNE CASTELVIROIS

Depuis plusieurs années, la Ville propose un parcours sportif complet destiné à tous les enfants scolarisés sur le territoire, depuis la grande section de maternelle jusqu'au CM2, pour leur permettre de découvrir et pratiquer différentes disciplines tout au long de l'année.

En concertation avec le programme de l'Éducation nationale, huit éducateurs sportifs municipaux, diplômés d'État, sont mobilisés sur le temps scolaire pour initier les élèves à des pratiques physiques variées et adaptées à chaque niveau. En plus du cursus obligatoire en natation et cyclisme, la Ville met en place ces séances sportives en lien avec les compétences et atouts du territoire : natation en grande section, CP, CE2 et CM2, patinage en CE1, voile en CM1, Savoir Rouler à Vélo en CM2 mais aussi sports individuels et collectifs comme le uni-hockey, l'ultimate, le tennis de table...

QUELLES ACTIVITÉS SPORTIVES OU CULTURELLES POUR MON ENFANT ?

De nombreux acteurs peuvent proposer des activités variées à vos enfants sur le territoire Castelvirois.

• Un tissu associatif riche

La vie associative castelviroise est dynamique et riche en propositions sportives et culturelles pour tous les enfants.

Vous avez la possibilité de retrouver la liste des associations directement sur le site Internet de la Ville, www.viry-chatillon.fr, dans différentes publications éditées comme le guide des sports, ou à l'occasion de la Fête des associations et des bénévoles qui a lieu chaque année début septembre.

• Du côté de la MJC Les Passerelles

Des offres complémentaires sont proposées au sein des différentes antennes :

• Aimé-Césaire

13 avenue Jean-Mermoz • 01 69 24 63 78

• Saint-Exupéry

9 avenue de Flandre • 01 69 24 38 82



• La Cité des arts

Il s'agit d'un établissement territorial d'enseignement artistique destiné à tous les habitants souhaitant s'initier aux pratiques artistiques. Les parcours proposés en musique, danse, théâtre et arts plastiques comprennent des cours et des restitutions de travaux : spectacles, expositions...

**Renseignements auprès de la Cité des arts,
28 avenue de la République • 01 69 21 52 43**

D'autres lieux culturels existent pour vous conseiller, vous cultiver, vous divertir et vous former (prêts de documents, d'instruments et de jeux, spectacles, projections, concerts et ateliers créatifs, numériques ou thématiques).

• Ludo-bibliothèque Émile-Bayard

**Maison rouge
14 avenue de Flandre • 01 69 21 89 44**

• Médiathèque Condorcet

21 rue Maurice-Sabatier • 01 69 12 64 50

• Médiathèque Montesquieu

13 avenue Jean-Mermoz • 01 69 44 86 38



Le Conseil municipal des enfants ou l'apprentissage de la citoyenneté

Le Conseil municipal des enfants (CME) garantit une vocation éducative et citoyenne aux enfants en leur donnant la parole et en leur permettant d'agir pour mieux s'épanouir dans leur commune.

Cette institution démocratique se compose de 36 enfants, âgés entre 9 et 11 ans, élus dans les écoles élémentaires de Viry-Chatillon dès le CM1.

Les membres du CME sont élus pour une durée de deux ans, selon un mode de scrutin paritaire.

En siégeant au sein de ce conseil, les enfants s'inscrivent dans une démarche citoyenne : ils participent à la vie de la commune, s'expriment sur ce qui se passe dans la ville, apprennent le fonctionnement de la démocratie et proposent également de nombreux projets, soumis par les différents groupes de travail, lors de séances plénières.

Plus d'informations sur le CME :

Caisse des écoles

11 avenue Guillaumet • 01 78 84 87 05

www.viry-chatillon.fr



Pôle famille

Direction de la vie éducative

La Maison rouge, 14 avenue de Flandre

01 69 12 38 20

bp.enfanceeducation@viry-chatillon.fr

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Le jeudi de 13h30 à 19h.

Prise de rendez-vous obligatoire sur le site Internet, www.viry-chatillon.fr.

